

La contribution de la France au progrès des pays en développement

17

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Page

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 28 février 2001 I - 1

I - LA FRANCE ET LA MÉDIATION ENTRE LE NORD ET LE SUD 4

II - L'IMPACT DE LA COOPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT 8

III - L'ADAPTION À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE 8

IV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

V - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

VI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

VII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

VIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

IX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

X - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XIV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XVI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XVII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XVIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XIX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXIV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXVI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXVII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXVIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXIX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXXI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXXII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXXIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXXIV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXXV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXXVI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXXVII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXXVIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XXXIX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XL - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XLI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XLII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XLIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XLIV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XLV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XLVI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XLVII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XLVIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

XLIX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L I - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L II - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L III - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L IV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L V - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L VI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L VII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L VIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L IX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L X - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XIV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XVI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XVII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XVIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XIX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXIV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXVI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXVII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXVIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXIX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXXI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXXII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXXIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXXIV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXXV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXXVI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXXVII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXXVIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XXXIX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XL - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XLI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XLII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XLIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XLIV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XLV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XLVI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XLVII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XLVIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XLIX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L L - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LIV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LVI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LVII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LVIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LIX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXIV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXVI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXVII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXVIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXIX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXIV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXVI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXVII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXVIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXIX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXXI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXXII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXXIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXXIV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXXV - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXXVI - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXXVII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXXVIII - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L LXXXIX - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

L XL - LES DÉFIS DE LA DÉVELOPPEMENT DURABLE 10

Type de saisine : Autosaisine

Type de texte : Avis et Rapport

Traité par : Section des Relations extérieures

Adopté le : 28/02/2001

Mandature : 1999-2004

Rapporteur :

Coursin François

[Télécharger le texte](#)

PRÉSENTATION

L'aggravation des inégalités entre le Nord et le Sud malgré un demi siècle d'aide au développement et de croissance sans précédent représente le défi le plus sérieux auquel est confrontée la planète au seuil du troisième millénaire. Pour le Conseil économique et social, ce constat conduit à repenser notre politique de coopération. Seule la mobilisation de tous les acteurs - publics et privés, du Nord comme du Sud - autour d'une politique globale et à long terme, conjuguant efficacité écologique, efficacité économique et progrès social permettra de répondre aux enjeux du développement.

Descripteur Eurovoc :
aide au développement, France